

Liste des membres du conseil ayant suivi une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Conformément au 5^e alinéa de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), voici la liste des membres du conseil ayant suivi une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale :

Nom de l'élue ou de l' élu	Date de la formation	Date du rapport fait au conseil
Mme Carolynne Aubin	5 mars 2022	11 avril 2022
M. Stéphane Biron	5 mars 2022	11 avril 2022
Mme Geneviève Dubois	19 février 2022	11 avril 2022
M. Denis Jutras	19 février 2022	11 avril 2022
M. Dominic Massé	5 mars 2022	11 avril 2022
Mme Chantal McMahon	19 février 2022	11 avril 2022
Mme France Trudel	19 mars 2022	11 avril 2022

Nicolet, 11 avril 2022



M^e Magali Loisel
Greffière



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2022

VILLE DE NICOLET

À la séance **ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Nicolet tenue le 11 avril 2022 et à laquelle étaient présents **la mairesse Geneviève Dubois**, et les conseillers suivants :

Madame France Trudel
Monsieur Stéphane Biron

Monsieur Dominic Massé
Monsieur Denis Jutras

Résolution n°121-04-2022

Rapport de la greffière sur la participation de membres du conseil à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – Prendre acte – Autorisation

CONSIDÉRANT que l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c E-15.1.0.1) prévoient que :

- tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dispensée par des formateurs autorisés par la Commission municipale du Québec;
- tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les 30 jours de sa participation à une telle formation, la déclarer au greffier qui en fait rapport au conseil;

CONSIDÉRANT que mesdames Carolyne Aubin, Geneviève Dubois, Chantal MacMahon, France Trudel ainsi que messieurs Stéphane Biron, Denis Jutras et Dominic Massé ont récemment déclaré à la greffière qu'ils avaient participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dispensée par la Fédération québécoise des municipalités les 19 février, 19 et 5 mars 2022;

CONSIDÉRANT que la greffière en fait rapport au conseil en lui déposant les avis à ce sujet qu'elle a reçus de ces élus municipaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Dominic Massé

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PRENDRE ACTE du rapport de la greffière à l'effet qu'elle a reçu les déclarations de mesdames Carolyne Aubin, Geneviève Dubois, Chantal MacMahon, France Trudel ainsi que messieurs Stéphane Biron, Denis Jutras et Dominic Massé à l'effet qu'ils ont participé, les 19 février, 19 et 5 mars 2022, à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, les attestations de participation transmis par ces élus municipaux nicolétains à la greffière étant annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'ils étaient ici reproduits au long; et

D'AUTORISER le dépôt d'une liste à cet effet sur le site Internet de la Ville de Nicolet.

ADOPTÉ À NICOLET
CE 11 AVRIL 2022

CERTIFIÉE VÉRITABLE COPIE
CE 13 AVRIL 2022

M^e Magali Loisel
Greffière